COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Lundi 27 Juillet 2026 – 19h00
sous la présidence de Richard RESSOT – Maire de la commune de Boucé

Membre(s) absent(s) excusé(s) : Patrick DUMOND
Membre(s) absent(s) : /
Secrétaire de séance : Roseline GOURDON

RCVCB – BOULANGERIE
SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN AU COMMERCE RURAL - ANCT

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un accord de subvention d'un montant de 50 000 € provenant de l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) dans le cadre du dispositif de Fonds de soutien au commerce rural pour l'acquisition, la rénovation et la restructuration de la boulangerie.

Afin d'officialiser la démarche et d'acter le versement de la subvention, une convention doit être signée entre la Préfecture et la commune de Boucé.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention.

RCVCB – TRAVAUX BOULANGERIE
DEMANDES DE SUBVENTIONS AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le conseil municipal demande à Monsieur le Maire de déposer les dossiers de demandes de subventions au Conseil Départemental suivants :

- Action 4 – Réaménagement et agrandissement de la boulangerie : travaux laboratoire et fournil pour un montant de 51 350,00 € (montant HT de travaux : 91 801,83 €)
- Action 4 – Réaménagement et agrandissement de la boulangerie : travaux magasin, maitrise d'œuvre et diagnostics pour un montant de 19 775,77 € (montant HT de travaux : 208 166,00 €
- Action 5 – Restructuration du logement de la boulangerie : études et travaux pour un montant de 66 577,00 € (montant HT de travaux : 109 143,44 €)

RCVCB – TRAVAUX BOULANGERIE
DEVIS COMPLÉMENTAIRES

Dans le cadre du marché public de travaux, le lot n°3 (Charpente bois) a été déclaré infructueux.

Des devis de traitement de la charpente ont été demandés à plusieurs entreprises.

De plus, il a été préconisé par le Maître d'œuvre de renforcer le plancher du logement de la Boulangerie par la pose de poutre de métallique.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décident de retenir les devis suivants :

- **Traitement de la charpente** : OPH pour un montant HT de 6 137,62 €
- **Renforcement plancher logement** : SAS LASSOT pour un montant HT de 6 600,00 €.

PROPOSITION D'INSTITUTION DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION - TVLH

Le Maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du Code Général des impôts permettant au Conseil Municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Les logements concernés sont :

- Les locaux à usage d'habitation

- Les logements dits « habitables » c'est-à-dire clos, couverts et pourvus des éléments de confort minimum (électricité, eau, sanitaires)
- Les logements vacants s'entendent des logements non meublés
- Est considéré comme vacant un logement libre de toute occupation pendant au moins 2 années consécutives
- Les logements concernés par de futurs travaux dans le cadre d'opérations d'urbanisme , de réhabilitation ou de démolition ne sont pas concernés
- Les logements mis en location ou en vente et ne trouvant pas preneur ou acquéreur ne sont pas concernés.

Le Maire informe les élus d'un élément complémentaire à savoir qu'en cas de dégrèvement prononcés par les services fiscaux (à la demande du propriétaire du logement), le coût du dégrèvement sera à la charge de la Commune.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après délibération, avec 2 voix « contre » et 1 « abstention », le conseil municipal décide de ne pas mettre en place la TVLH (Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation).

DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Les services préfectoraux DDT demandant que soit désigné un membre du conseil municipal en tant que « correspondant sécurité » dont les missions seront :
- D'être le correspondant privilégié des services de l'Etat et des autres acteurs locaux
- De diffuser les informations relatives à la sécurité routière
- De contribuer à la prise en charge de la sécurité routière dans les différents champs de compétence de la collectivité
- De contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes de la politique départementale au titre de sa collectivité.

M. Michel GENIN est désigné en tant que correspondant sécurité routière.

AUVERGNE BOURBONNAIS TERRITOIRE (ABT)
CONVENTION ASSISTANCE INFORMATIQUE – SUPPORT TECHNIQUE

Autorisation est donnée à Monsieur le Maire de signer la convention d'assistance informatique / support technique prenant effet au 1er Janvier 2026 pour une durée de 5 ans (convention d'assistance conclue à titre gratuit).

Pour rappel, l'Agence Allier Bourbonnais Territoire (ABT) a pour mission d'apporter à ses membres une mission en matière de support et conseil informatique et plus particulièrement pour le choix des progiciels de gestion, des missions d'assistance et de formation à l'utilisation de ces progiciels ainsi que pour la dématérialisation indispensable au bon fonctionnement des services administratifs de la Mairie.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTR'ALLIER BESBRE ET LOIRE
CONVENTION RELATIVE AU VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS 2024-2026
RESTRUCTURATION BOULANGERIE

Dans le cadre de travaux de restructuration de la boulangerie, la commune de Boucé a déposé une demande de subvention auprès de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire pour un montant de 10 157 € (pour un coût d'opération HT de 99 560,09 €).

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une proposition de convention transmise par la Communauté de Communes afin de préciser les modalités de versement d'un fonds de concours en faveur de la Commune de Boucé.

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à signer la convention.

GRDF – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

L'occupation du Domaine Public par les ouvrages de distribution de gaz sur la Commune de Boucé donne lieu à percevoir une redevance (RODP).

Ainsi GRDF informe du versement d'une redevance de 997 € au titre de l'année 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents, le règlement de cette redevance.

QUESTIONS DIVERSES

Devis tableau numérique pour classe maternelle :
Le devis proposé par la Société ILC (Image Laser Couleur) pour un montant HT de 2 039,00 € + 290,00 € HT d'installation est retenu.
Il conviendra de prévoir également l'acquisition d'un ordinateur portable (celui utilisé actuellement par l'enseignante étant obsolète et de ce fait ne faisant plus les mises à jour).

Une demande de subvention au Conseil Départemental sera à déposer en Septembre prochain dans le cadre du dispositif « solidarité départementale). Outre les équipements informatiques de l'école, cette demande sera complétée par l'achat d'une autolaveuse pour la salle polyvalente et l'achat d'une tondeuse électrique.

Modalités de location de la salle polyvalente :
Les travaux de réfection et d'agrandissement de la salle polyvalente devant se terminer d'ici la fin de cette année, il est demandé aux élus de réfléchir aux futures modalités de location de la salle polyvalente :

- La trésorerie a informé que les deux centres d'encaissement de chèques vont fermés définitivement au 1er Septembre 2027 ; il ne sera donc plus possible d'accepter ce moyen de paiement (problème pour les cautions conservées en Mairie).
- Rédiger un nouveau règlement intérieur + un contrat de location
- A voir si location au week-end ?
- A voir coût location : forfait avec électricité comprise (chauffage en hiver et climatisation en été) ?

Projet MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) :
Un propriétaire de Boucé est en discussion avec un couple intéressé pour créer une MAM dans une maison située proche du Bourg.
Il n'y aurait pas de gros travaux à prévoir et cette installation permettrait à des familles d'avoir un nouveau moyen de garde pour leurs enfants.

Matériel :
Le devis de réparation du broyeur a été validé pour un montant TTC de 3 502,86 €.
Le Maire présente plusieurs devis pour le remplacement du tracteur : proposition de vente ou de location.
Un groupe d'élus va se composer pour aller voir les modèles de tracteur proposés par les concessionnaires.

Communauté de Communes : organise un « séminaire des élus » le Samedi 12 Septembre 2026 à Saligny/Roudon.

CCAS : une réunion sera organisée en Septembre pour les colis / repas de fin d'année.

Voirie communale : la commission devrait se réunir dans les jours prochains pour faire un état des lieux des chemins communaux. L'agent communal a procédé à des petites réparations avec la mise en place d'enrobé à froid.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : non définie